



Conseil d'Administration du 17 décembre 2021

Délibération n° 2021 – 23 – CA

Élection des vice-présidents

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L331-8 et R331-26 et R 331-27,

Vu le Décret n°73-378 du 27 mars 1973 créant le Parc national de Écrins,

Vu le décret n° 2009-448 du 21 avril 2009 pris pour l'adaptation de la limitation et de la réglementation du Parc national des Écrins aux dispositions du Code de l'Environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006,

Vu l'arrêté de la Préfète des Hautes-Alpes en date du 18 novembre 2021 n°05-2021-11-18-00002, portant nomination au Conseil d'Administration de l'établissement public du Parc national des Écrins,

Vu les dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration du Parc national des Écrins adopté par résolution du 26 juin 2009 (n°2009-14-CA) puis modifié par résolution le 25 mai 2011 (n°2011-08-CA),

Vu la délibération n°22 du Conseil d'administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021,

Le Conseil d'Administration décide :

- de procéder à l'élection du ou de la 1ère vice Présidente,

Les membres du Conseil d'administration sont appelés par collège à voter à bulletin secret.

Au terme du premier tour se scrutin, Madame La Préfète des Hautes-Alpes, proclame les résultats suivants :

- Nombre de votants : ..42...
- Nombre de bulletins blancs : ..2.....
- Nombre de bulletins nuls : ..~~.....~~.....
- Nombre de suffrage exprimés : ..46..

Au terme du premier tour de scrutin, est élu Jean-Louis ARTHAUD en qualité de 1^{er} vice-président du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins

- de procéder à l'élection du ou de la 2ème vice Présidente,

Les membres du Conseil d'administration sont appelés par collège à voter à bulletin secret.

Au terme du premier tour de scrutin, Madame La Préfète des Hautes-Alpes, proclame les résultats suivants :

- Nombre de votants : ...42..
- Nombre de bulletins blancs : ...2.....
- Nombre de bulletins nuls :/.....
- Nombre de suffrage exprimés : ...46..

Au terme du premier tour de scrutin, est élu Olivier FONTS en qualité de 2^{ème} vice-président du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins.

Le Président du Conseil d'Administration,

Arnaud MURGIA

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE